

Réunion du Conseil Municipal

Le Vendredi 18 décembre 2015 à 17 h

COMPTE RENDU

Présents : Messieurs BAUDOUX, DAIL, DELBAUVE, DEWAELE, DUFOUR-LEFORT, DURIEUX, DURSENT, LAGRENE, PALMISTE, PIETTON Loïc, VOLKAERT, WATREMEZ et Mesdames ADELINET, DEMILLY, DUVAL, LASNE, LEROY, N'DIAYE, PERRE, ROHRMANN (20 membres).

Ont donné procuration : Messieurs DEMATTE (pouvoir à Mme PERRE), JACQUINET (pouvoir à M WATREMEZ), MOREELS (pouvoir à M DAIL), PIETTON Jean-Marie (pouvoir à Mme DUVAL), WAGER (pouvoir à M DURIEUX) et Mesdames DENYS (pouvoir à M DELBAUVE), LEFEBVRE (pouvoir à Mme N'DIAYE), TOURNAY (pouvoir à Mme ADELINET) et WEIDICH (pouvoir à Mme DEMILLY) (9 membres).

Techniciens présents : Stéphane Szymura, DGS, Benoît Facon, DGA, Gaëtane Lebrun, directrice financière, Marie-Paule Mathieu, chargée de mission.

Compte-rendu : Estelle Morlet

Michel DEWAELE, premier adjoint, a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la réunion en revenant sur le thème de l'emploi et notamment les craintes qui pèsent sur les salariés d'Akers – Berlainmont. Il réaffirme que la priorité doit porter sur la recherche d'un repreneur ; ce de façon rapide puisque fin janvier, le tribunal, au terme de la période d'observation, se prononcera sur l'avenir du site Berlainmontois dont le savoir faire des salariés ne pourrait être remis en cause. Monsieur le Maire souligne également la situation de Vallourec et la qualité du travail des syndicats.

Il en profite pour féliciter Yohann Delbauve, papa d'une petite Mia, depuis le mois d'Octobre.

Autre sujet : la prochaine démolition de la maison du Château d'Eau, rue du Foyer, qui permettra de libérer l'espace nécessaire à la création d'un parc de stationnement pour les locataires. Le Maire explique que la commune travaille avec l'EPF afin que puissent être déconstruites les habitations sises entre le Château d'Eau et la Médiathèque. Seule la friterie restera en place. L'objectif étant de réaliser de nouvelles constructions en front de rue.

Enfin, en ce 18 décembre, le Maire tient à féliciter une nouvelle fois les bénévoles qui se sont mobilisés pour faire du Marché de Noël une réussite. On peut citer : Fleurs et Lumières, Synergie, les services municipaux, l'association des commerçants de la Rue Piétonne, Stibus et les Nuits Secrètes. Compte tenu de son succès, ce rendez-vous sera perpétué et amené à se développer.

Le Maire poursuit et laisse la parole à Hervé Gilliard, architecte retenu dans le cadre du projet de rénovation de la salle de sports Marc Joly. Ce dernier revient sur la place structurante de cet équipement sportif au sein du quartier redéployé de la place du 8 mai 1945. Il présente quelques vues prospectives du projet. Comme le rappelle Agnès Denys, adjointe aux sports, la salle Marc Joly sera entièrement réhabilitée en prenant en compte particulièrement la dimension handisport tant dans son accessibilité (stationnement, circulations, sanitaires, gradins...) qu'en terme de pratique sportive (sol d'évolution, amorties, acoustique...). La salle se verra allongée de 6 m afin d'intégrer une aire de jeux homologuée par le Fédération. L'ensemble de l'isolation et des installations thermiques sera revu. Les travaux devraient, sauf contre ordre, commencer en juin 2016 pour une livraison en septembre 2017.

La parole est ensuite donnée à Marie-Paule Mathieu, chargée de l'aménagement urbain, venue exposer le projet de rénovation du théâtre Léo Ferré. L'objectif est multiple puisqu'il s'agit d'allier salle polyvalente, salle de spectacles et centre de ressources sur l'œuvre de Léo Ferré (à la demande de la famille de l'artiste et de l'Association Léo Ferré). La commission d'appel d'offres ayant désigné

l'équipe de maîtrise d'œuvre, il convient désormais d'affiner les études en réarticulant l'espace vers la rue Parmentier ; axe vers lequel l'extension de la scène se fera. La jauge public (assis et debout) sera augmentée, tout comme la hauteur sur scène. Actuellement plafonnée à moins de 6 m, la scène ne permet pas d'accueillir tous les spectacles. Jean Durieux, adjoint à la culture, en profite pour mettre en exergue l'aspect volontariste de ce projet ambitieux à l'heure où les crédits alloués à la culture sont mis à mal.

Monsieur le Maire reprend la parole et ouvre le Conseil Municipal.

Anita Lefebvre donne procuration à Betty N'Diaye.

Récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire, représentant du pouvoir adjudicateur (article L2122-21 à L2122-26) dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal

- Décision 5 : Portant signature du marché relatif aux assurances des risques statutaires pour une durée de deux ans fermes avec la société GRAS SAVOYE de Lille pour un taux de 3,60% reprenant les garanties sans franchises suivantes : HAUTS RISQUES (décès + accident du travail + longue maladie + maladie de longue durée) + MATERNITE.

- Décision 6 : Portant signature du marché relatif à l'entretien annuel des terrains de football avec la Société ID VERDE de BEAUFORT pour une durée de 3 ans et pour un montant annuel de 50 704,06 €HT.

- Décision 7 : Portant signature d'un marché à bons de commande relatif à la fourniture de produits d'entretien et de brosse pour les différents sites de la ville avec la Société CPED de Lambres Lez Douai pour une période de 1 an deux fois pour une même durée et pour un montant maximum annuel de 30 000 € TTC.

- Décision 8 : Portant signature du marché relatif à la fourniture et l'acheminement d'électricité ainsi que la réalisation de prestations de services associés (le périmètre du présent marché porte sur onze points de livraison dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA) avec la Société EDF d'Arras pour un montant annuel de 190 851,45 €TTC.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1) Rapport de la Chambre Régionale des Comptes

Exposé de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose les efforts engagés par la ville pour contenir les dépenses de fonctionnement. Il souligne que le rapport de la CRC reconnaît qu'un travail conséquent a été engagé par les services municipaux mais qu'une attention toute particulière doit perdurer dans l'avenir notamment via un plan pluriannuel de fonctionnement. Aulnoye-Aymeries, comme ses voisines de Sambre – Avesnois, cumule de nombreux handicaps sociaux et économiques. Il explique que la solution de facilité aurait été d'augmenter les impôts de 10 % mais que la volonté politique est et restera de maintenir le gel de la fiscalité. Ce qui oblige les élus et directeurs de services à repenser leur manière de travailler. Confrontée à la baisse de 1 Million d'€ de dotations de l'état, la ville parvient, tout de même, à boucler son ambitieux programme de rénovation urbaine. Selon le maire, le résultat de tous les efforts engagés est déjà perceptible.

Caroll Weidich donne procuration à Nicole Demilly.

Enfin, Monsieur le Maire repositionne Aulnoye-Aymeries dans son rôle de ville centre ; commune centrale qui met ses services publics à la disposition des habitants des communes environnantes. Cette position stratégique a forcément un coût.

Roger Watremez, conseiller municipal, demande la parole et dénonce l'autosatisfaction de l'équipe en place. Selon lui, si rien n'évolue, la ville sera « en dépôt de bilan » d'ici 5 ans. Il déplore la part importante de l'emprunt dans le budget municipal.

En réponse, Monsieur le Maire indique que la ville a toujours payé toutes ses factures et n'a jamais été en retard de remboursement de ses emprunts. Il ajoute que ces allusions sur un éventuel dépôt de bilan sont erronées et sans fondement.

Agnès Denys donne pouvoir à Yohann Delbauve.

Loïc Pietton, conseiller municipal, reconnaît que le désengagement de l'état est indiscutable et contribue aux difficultés rencontrées par les collectivités. S'il se félicite du gel des impôts, il émet quelques doutes quant à certains projets tels que la couverture de la rue piétonne (projet porté par la SMTUS) et estime que l'heure est venue de revoir la gratuité de la grande scène aux Nuits Secrètes. Il souligne qu'un travail a été engagé avec la commission finances et aimerait que les élus s'interrogent plus en avant sur le ratio entre le montant des subventions versées à certaines associations et leurs retombées sur la population. Il se porte volontaire pour un travail en commun avec l'ensemble des élus.

Roger Watremez en profite pour rappeler que selon le rapport, il conviendrait de supprimer 700 000 € de subventions aux associations.

Ce à quoi Régis Dufour-Lefort, adjoint à l'environnement, répond qu'une telle décision signerait l'arrêt de mort du tissu social. Monsieur Dufour-Lefort souligne, quant à lui, le difficile travail d'équilibriste imposé aux collectivités.

Monsieur le Maire revient sur certains points entendus et notamment la somme allouée aux associations. Il rappelle que pour la plupart, il s'agit de subventions obligatoires : CCAS, Centres sociaux, service de soins, Synergie... Par contre, il reconnaît que la ville n'a pas rattrapé son retard sur le dossier du rapport social. Il prend l'engagement de le régler et rappelle que tous les autres domaines dénoncés en 2011 par la CRC ont été traités.

Brigitte Leroy, adjointe aux finances, salue le travail engagé par les services financiers puisque la CRC note bien que ses remarques sont suivies d'effets positifs.

Alain Moreels donne pouvoir à René Dail.

Entre 2011 et 2014, les dépenses ont diminué de 2.5 Md'€, une somme conséquente.

René Dail, adjoint aux travaux, revient sur les gros dossiers portés par la ville depuis 2001 et sur l'impossibilité de prévoir les dérives de Dexia.

Yohann Delbauve, conseiller, appuie sur un aspect essentiel : la baisse du nombre d'habitants (aujourd'hui enrayée) survenue avec la crise de l'emploi ; baisse qui a entraîné une chute des dotations et une plus grande précarité des habitants. Selon lui, plus que jamais, les élus doivent être constructifs et non dans la polémique constante.

Francine Lasne, conseillère, reconnaît qu'un travail sérieux a été engagé mais ne cache pas ses inquiétudes quant à l'avenir. Elle dit avoir des craintes à la lecture des taux d'endettement.

Pour Jean Durieux, adjoint à la culture, le nœud du problème réside dans les pratiques bancaires qui prêtent à taux très bas aux grandes entreprises pendant que les communes sont confrontées à des taux élevés.

Pour conclure, le Maire remercie les élus présents pour la qualité du débat. Il assume les emprunts contractés et explique que sans ces derniers, la ville passait à côté de toutes les subventions ANRU et Centre ville qui s'élèvent pour le public et le privé à plus de 100 Md'€

Sylvie Tournay donne pouvoir à Jeannine Adelinet.

2) Transfert de compétences : aménagement numérique du territoire

La Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS) lors du Conseil Communautaire du 1^{er} Octobre 2015 a décidé du transfert de la compétence suivante :

Article L.1425-1 du CGCT pour :

- L'établissement et l'exploitation des infrastructures et réseaux de communication électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L.32 du Code des Postes et communications électroniques
- L'acquisition des droits d'usage à cette fin et l'achat des infrastructures ou réseaux existants ; la mise à disposition de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants
- La fourniture des services de télécommunications électroniques aux utilisateurs finals, dans les conditions prévues par l'article L.1425-1 du CGCT.

Le Bureau Municipal du 26 Novembre 2015 ayant émis un avis positif, le Conseil Municipal est invité à autoriser le transfert de la compétence « Aménagement numérique du territoire » à la CAMVS.

En ce qui concerne la commune en partenariat avec Numéricâble, les études devraient être terminées pour fin 2016 pour un démarrage des travaux dans le courant du premier semestre 2017.

Vote : Majorité – 2 abstentions

3) Transfert de compétence : Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'utilisation des véhicules électriques et hybrides rechargeables

La Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS) lors du Conseil Communautaire du 1^{er} Octobre 2015 a également décidé du transfert de la compétence suivante :

L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charges. Cette compétence vient compléter et renforcer celle déjà détenue au titre du développement économique de la CAMVS.

Le Bureau Municipal du 26 Novembre 2015 ayant émis un avis positif, le Conseil Municipal est invité à autoriser le transfert de la compétence « Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'utilisation des véhicules électriques et hybrides rechargeables» à la CAMVS.

Vote : Majorité – 2 abstentions

4) Autorisation au Centre de Gestion 59 à lancer une consultation pour le compte des collectivités de leur ressort, sur des contrats d'assurance statutaire et de prévoyance

Au titre des droits et obligations des employeurs publics, l'assurance statutaire en cas de maladie est obligatoire. Les contrats groupes permettent une meilleure mise en concurrence, et de fait, le gain d'un meilleur rapport qualité/prix.

Cette consultation n'engage pas la collectivité à adhérer au dispositif qui sera proposé.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de donner mandat au CDG59 pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire.

Vote : Majorité – 2 abstentions

5) Remboursement d'une concession cimetièrè dans le cadre d'une rétrocession DAVID-PASBECQ à la commune d'Aulnoye-Aymeries

Monsieur et Madame DAVID Jacques domiciliés 7, le Tendron à MONTPRIMBLANC (33410) ont acheté une concession au cimetière du centre (N° 926 Allée B) – cinquantenaire, pour un coût de 150 Francs, qui a pris effet au 15 Janvier 1974. Par courrier du 19 Novembre 2015 réceptionné le 26 Novembre 2015, les intéressés ont fait part de leur intention de rétrocéder le terrain à la commune.

Dans le cas présent et s'agissant d'une concession temporaire, la rétrocession s'effectue contre le remboursement en faveur de Mr et Mme DAVID de la valeur actuelle de la concession en considération du temps restant à courir jusqu'à son expiration.

(Pour information, les intéressés ont trouvé acheteurs pour le caveau. La municipalité sera en mesure de vendre une nouvelle concession, en l'occurrence, il s'agit de Mr et Mme MEURANT-DAUZAT, domiciliés à Aulnoye-Aymeries, 115 Résidence Paul Eluard).

Il est aujourd'hui proposé de rembourser à Monsieur et Madame DAVID la somme de 39 € se décomposant comme suit :

Coût d'une concession 50 ans : 240 €

50 ans = 18 250 Jours

240 €: 18250 j = 0,0131506 €

Du 1^{ER} décembre 2015 au 15 janvier 2024 = 2966 Jours

2966 j X 0,0131506 = **39,00 €**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser ce remboursement.

Vote : Unanimité

DIRECTION GENERALE DES FINANCES

6) Vote du budget supplémentaire 2015 – Ville

Voir document en annexe

Vote : Majorité – 3 Contre – 4 Abstentions

7) Vote du budget supplémentaire 2015 – Bâtiments la Florentine et centre ville

Voir document en annexe

Vote : Majorité – 3 Contre – 4 Abstentions

8) Avances sur subventions aux associations

Vote des Avances sur subventions annuelles aux diverses associations et centre sociaux culturels dans l'attente du vote du budget primitif de 2016 ne pouvant pas dépasser 50 % la subvention de l'année N-1.

CCAS Aulnoye-Aymeries	94 500.00 €
Centre social La Florentine	45 000.00 €
Centre social Place du 8 Mai	100 000.00 €
Syndicat d'initiative	7 500.00 €
Association Nuits secrètes	59 000.00 €
Comité Œuvres sociales	27 000.00 €
Harmonie municipale	6 700.00 €
Association Vivre Tous Ensemble	31 000.00 €
Synergie	70 000.00 €
Théâtre de Chambre	22 000,00 €
ASA Foot	35 000.00 €
ASA Basket	16 500.00 €
HBC Aulnoye – Hand Ball Filles	10 500.00 €
Association famille (école Sacré Cœur)	18 000.00 €

Vote : Majorité – 2 abstentions

9) Répartition des subventions 2015 pour les écoles

Ces crédits ont été votés au budget primitif 2015 et répartis comme suit.

Vote : Unanimité

10) Admissions en non valeur 2015 – Ville - budget principal

Madame le Receveur étant dans l'impossibilité de recouvrer certaines créances, il est proposé l'admission en non valeur de ces dites créances.

Premier décompte		montant
FERMAGE 2007	LIQUIDATION JUDICIAIRE	2 203,83
LOYERS 2011	SAISIE VENTE PV DE CARENCE	1 110,49
INDIGENTS 2009	SAISIE VENTE PV DE CARENCE	1 184,27
TAXES FONCIERES 2009/2010/2011	LIQUIDATION JUDICIAIRE	1 919,16
AVOIR FOURNISSEUR 2006	LIQUIDATION JUDICIAIRE	112,71
RESTAURATION 2007 à 2014		2 923,17
TOTAL		9 453.63
Deuxième décompte		
RESTAURATION 2008 à 2015		544.01
TOTAL		544.01

Vote : Unanimité

11) Admissions en non valeur 2015 – La Florentine - budget annexe

Madame le Receveur étant dans l'impossibilité de recouvrer des créances de 2004-2006-2007-2008 (jugements de clôture prononcés par le tribunal de Grande Instance), il est proposé l'admission en non valeur de ces dites créances.

budget florentine				
Tr72/2007	963.4	loyers		liquidation judiciaire
Tr30/2008	7728.65	Loyers		liquidation judiciaire

Tr40/2010	9307.95	Loyers		liquidation judiciaire
Tr		loyers		liquidation judiciaire
				insuffisance actif
	18000.00			

Vote : Unanimité

12) Avenant au marché de restauration jusqu'au 30 Juin 2016

Le Conseil Municipal est invité à entériner les propositions de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est déroulé le 26 Novembre 2015 et qui a émis un avis favorable sur ce point.

Cet avenant a fait l'objet d'un vote à l'unanimité lors de la dernière commission d'appel d'offres.

Vote : Unanimité

13) Autorisation à signer un protocole transactionnel avec la SFIL

Suite au vote favorable du Conseil Municipal du 14 Avril 2015 et à l'engagement très positif de la SFIL, un protocole transactionnel est requis par la loi de finances pour 2014 et par le décret n° 2014-444 du 29 avril 2014 modifié par le décret n°2015-619 du 4 juin 2015 afin de déposer une demande d'aide au fonds de soutien aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux ayant contracté des produits structurés.

Pour alimenter la SFIL (à hauteur de 75%), le gouvernement a institué une taxe sur les banques ayant émis des prêts toxiques.

A Aulnoye-Aymeries, la somme qui sera versée s'élève à environ 17 Millions d'euros.

Vote : Majorité – 2 abstentions

14) Autorisation de conclure une convention avec le représentant de l'état permettant le versement de l'aide du Fonds de soutien

Le conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention qui sera prise en application du 2° du I de l'article 3 du décret n°2014-444 du 29 Avril 2014 relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque et à passer tous actes nécessaires à l'exécution de celui-ci.

Vote : Majorité – 2 abstentions

15) Décision modificative, écritures liées à la comptabilisation de l'emprunt refinancé

Modifications Budgétaires section investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
1641/01	Emprunt en euros (sortie Emprunt à risque)	8061147,00	166/01	Refinancement emprunt (sortie emprunt à risque)	8061147,00
166/01	Refinancement emprunt (mise en place nouvel emprunt)	8061147,00	1641/01	Emprunt en euros (Mise en place nouvel emprunt)	8061147,00
	Chapitre O41	16122294,00		Chapitre O41	16 122 294,00
4817/01	Pénalité de renégociation de la dette (charges à répartir IRA capital)	17 420 000,00	1641/01	Emprunt en euros (Intégration part IRA capital)	17 420 000,00

				Pénalité de renégociation de la dette (Rattachement part IRA)	561 935,00
		4817/01			
Chapitre O40		17 420 000,00		Chapitre O40	17 981 935,00

Modifications Budgétaires section fonctionnement

DEPENSE			RECETTE		
Imputatio n	Libellé	Montant	Imputatio n	Libellé	Montant
6681/01	Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt à risque(intégration part IRA)	17 420 000,00	796/01	Tranfert de charges financières (Charges à répartir IRA capital)	17 420 000,00
6862/01	Rattachement part charge IRA)	561 935,00			
	Chapitre O42	17 981 935,00		Chapitre O42	17 420 000,00
6682/01	Indemnité de réaménagement d'emprunt (intégration part IRA intérêts)	8 732 000,00	796/01	Tranfert de charges financières(intégration part IRA intérêts)	8 732 000,00
	Chapitre O43	8 732 000,00		Chapitre O43	8 732 000,00

Vote : Majorité – 2 abstentions

16) Reversement au COS

Reversement de la part ville au COS – reliquat 2013-2014 pour un montant de 7 700 €

Vote : Unanimité

17) Ouverture par anticipation des crédits de dépenses d'investissement

La ville d'Aulnoye-Aymeries a lancé un certain nombre de programmes d'investissement en 2015 dont découlent des engagements contractuels et financiers début 2016.

Pour autant les engagements financiers ne peuvent pas être honorés tant que les crédits d'investissement n'ont pas été ouverts dans le cadre du budget primitif 2016.

Aussi sans préjuger des montants qui seront votés au budget primitif 2016, et afin de permettre aux services de travailler sur la section d'investissement avant l'adoption du Budget primitif 2016, **il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette en vertu de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales.
- d'ouvrir 25 % des crédits du budget primitif de l'exercice 2015 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2016.

Il s'agit d'une procédure annuelle pour permettre de démarrer l'exercice budgétaire 2016.

Vote : Majorité – 2 Contre

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT

18) Signature des baux municipaux

En 2015, la ville, du fait de la modification du périmètre d'intervention de la CAMVS en matière d'acquisition d'un bien immobilier et en rapport avec la convention EPF, a repris en gestion les bâtiments suivants : les 4 et 9, rue Paul Vaillant Couturier.

Les baux de location correspondants ont été établis :

1/ Assurances LE GAN : 4, rue Paul Vaillant Couturier

Montant annuel du loyer : 6 071,16 €TTC, soit 505,93 €TTC

2/ Photographe Guy MUGUET : 9, rue Paul Vaillant Couturier

Montant annuel du loyer : 7 200,00 €TTC, soit 600,00 €TTC par mois.

D'autres baux ont également été revus :

1/ Ostéopathe POURRIER : 21 rue de l'Hôtel de ville. Il a été décidé lors du Bureau Municipal du 4 Novembre dernier d'accorder 3 mois de gratuité. Le loyer est fixé à 250 €

2/ La CPAM et le SSIAD : organismes situés dans le Centre Administratif et dont le loyer a été revu en fonction du nouveau contrat de chauffage passé avec DALKIA, et de l'homogénéisation de la valeur locative au m2

3/ LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA FLORENTINE : le bail a été établi aux conditions suivantes :

- loyer : gratuité
- charges d'énergie et d'entretien : à la charge du locataire
- durée : 3, 6, 9 ans, résiliable aux conditions habituelles

Il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation de signer les baux entre la ville et les différents locataires.

Pour information complémentaire :

- CPAM : 7 728, 24 €par an, soit 644.02 €par mois

- SSIAD : 7 038, 72 €par an, soit 586, 56 €par mois.

Vote : Unanimité

19) Conventions Ville-EPF

La convention liant la Ville et l'E.P.F. (Etablissement Public Foncier) sur le quartier Cattelas doit être renouvelée. Un avenant en fixait le terme au 29.10.2015. Le CA de l'EPF en a validé le principe le 13.10.2015.

Le Maire propose de renouveler cette convention, dans la mesure où l'ensemble foncier n'a pas été entièrement acquis, et qu'il s'avère être la seule réserve importante susceptible d'accueillir des projets d'une certaine taille.

Le Bureau Municipal du 4 Novembre dernier ayant émis un avis favorable, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention liant la ville et l'EPF pour le quartier Cattelas.

En ce qui concerne la convention « Quartier de la gare – rue de l'hôtel de ville » avenantée, le Maire tient à informer le Conseil Municipal de l'achat par préemption par la Ville d'un immeuble et de l'achat par l'EPF de deux autres immeubles qui seront rachetés par UNITI, ce qui constitue donc une opération blanche pour la Ville.

Vote : Unanimité

20) ILOT PICASSO – Vente Ville à UNITI Habitat & Famille

Rappel : La Société UNITI HABITAT se propose d'acquérir un ensemble constitué d'une grande parcelle à l'arrière du complexe Ladoumègue en cœur d'îlot (Section AX 337 et AX 329 d'une surface de 9 535 m2) à 30 €/le m2, et de 5 lots à bâtir viabilisés par la commune situés rue Elsa Triolet (parcelles Section AX 318-330-332-334-338 d'une dimension de 3 319 m2) à 73.20 €/le m2, en complément de l'achat de tènements fonciers de l'îlot Del Marle.

Une parcelle de l'îlot PICASSO a malencontreusement été inscrite comme parcelle propriété de la Ville lors des négociations avec le promoteur UNITI (cf. CM du 21.09.2015). Il s'agit de la parcelle AX 338 d'une

contenance de 805 m². Le prix de vente s'élèvera donc à 470 075€ Le compromis de vente en cours a été rectifié en conséquence.

Le Bureau Municipal du 4 Novembre dernier ayant émis un avis favorable, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la modification de la délibération prise lors du Conseil Municipal du 21 Septembre 2015.

A noter : UNITI a récemment été renommée MCPI

A la question de Roger Watremez s'étonnant de la baisse du prix de vente des parcelles, Monsieur le Maire répond qu'elle s'explique par l'évolution des conditions de vente. Auparavant prévues pour être vendues viabilisées, les parcelles seront cette fois vendues en l'état et seront ensuite viabilisées par l'investisseur privé qui se porte acquéreur. 31 parcelles seront mises en vente.

Vote : Majorité – 2 contre

Jean Durieux donne pouvoir à Sébastien Dursent.

21) Maison de Santé Pluridisciplinaire & 42 logements

Cette opération mixte se compose de la Maison de Santé et de 42 logements.

L'assiette foncière sur laquelle seront construits la MSP et les 42 logements est composée d'un ensemble immobilier acquis par l'EPF et d'un foncier acquis (ou en cours d'acquisition) par la Ville. Les architectes ont retenu un programme associant un immeuble de 12 logements avec la MSP en front à rue, assis sur le foncier EPF, et un deuxième immeuble de 30 logements sis à l'arrière en cœur d'îlot sur l'assise Ville.

30 logements

réserve foncière



MSP et 12 logements

Il est nécessaire de prévoir la rétrocession des parcelles acquises par l'EPF à la Ville pour respecter le principe du bail emphytéotique qui a permis de recevoir des subventions pour la Maison de Santé elle-même.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider ces principes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la bonne fin de ces opérations.

Vote : Majorité – 2 abstentions

22) Cession de parcelles à l'EPF

Demande formulée à l'EPF d'engager la cession des biens suivants :

- 1bis Rue Turgot
- 21 rue de l'Hôtel de Ville au terme du bail avec M. Pourrier

Le Conseil Municipal est invité à autoriser l'EPF quant à la cession de ces biens.

Vote : Majorité – 2 contre

23) Marais d'Aymeries

A l'issue des études hydraulique et écologique menées sur les marais d'Aymeries, il s'avère qu'une étude hydraulique complémentaire est nécessaire pour déterminer les pertes d'exploitation éventuelles des agriculteurs en cas d'augmentation de l'inondabilité des Marais (objectif largement débattu en COPIL).

Les agriculteurs souhaitent en effet connaître l'évolution de l'emprise de la zone humide et des durées de submersion, pour identifier les pertes de rendement agricoles au regard des pratiques de chacun exercées sur la zone.

Le Bureau Municipal du 4 Novembre 2015 ayant émis un avis favorable, il est demandé au Conseil Municipal de valider le principe de cofinancement de cette étude complémentaire évaluée à 20 000 € maximum et financée sur les fonds pays (fiche validée en CP Pays en Mai) à 80%. La répartition de la part locale, après sollicitation de l'agglomération à hauteur de 10%, pourrait être répartie entre les 3 communes concernées, au prorata des surfaces des Marais du périmètre de projet, soit :

- Aulnoye-Aymeries – 190 ha : soit une part à charge finale pour Aulnoye-Aymeries de 1260 € pour 63% de la surface.
- Berlaimont - 35 ha : 240 € pour 12% de la surface.
- Pont s/Sambre - 75 ha : 500 € pour 25% de la surface.

Vote : Unanimité

24) Approbation du PLU à l'issue de la procédure d'enquête publique qui a eu lieu du 15 Septembre 2015 au 16 Octobre 2015

On note que deux observations ont été formulées par des particuliers.

- Remarques des PPA (Personnes Publiques Associées) portant surtout sur les perspectives démographiques et les prévisions en terme de logements : demande de précisions quant à l'échéance de l'ouverture à l'urbanisation du site du Chemin Noir (seule zone AU) et au phasage, reporté sur l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation).

Voir document en annexe

Vote : Unanimité

25) Salle des Fêtes / Théâtre Léo Ferré / 232 U

Accord sur demandes de financement budget 2016. En effet, les demandes de financement effectuées en 2014 et 2015 sont à compléter.

- Salle des Fêtes : sollicitation DETR/FNADT/ETAT sur un plan de réhabilitation échelonné sur 3 années.
- 232U : sollicitation du FNADT
- Léo Ferré : sollicitation de la DRAC

Le Conseil Municipal est invité à permettre à Monsieur le Maire de compléter les demandes de subventions liées aux projets énoncés.

Vote : Majorité – 2 abstentions

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

26) Conventions de servitude avec ERDF pour la parcelle AR 320 – 9 Cité Ferrer et rue Jules Ferry

Il convient de signer deux conventions de servitude avec ERDF.

- La première 9 Cité Ferrer : Convention autorisant l'occupation d'un terrain de 9.3 m² assortie d'un droit de passage et d'accès permettant d'assurer l'alimentation du poste de transformation, la distribution publique d'électricité et de réaliser les interventions qui en découlent (surveillance, entretien, réparation...).
- La seconde, Rue Jules Ferry : Dans le cadre de l'alimentation électrique d'une nouvelle construction, il convient de signer une convention permettant le raccord de 97 m de lignes électriques.

Le Bureau Municipal du 4 Novembre 2015 ayant émis un avis favorable, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de ces deux conventions de servitudes avec ERDF.

Vote : Unanimité

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION

27) Modification du fonctionnement de la régie unique : extension des modalités de paiement

Il a été décidé lors du Conseil Municipal de juin 2012 de mettre en place une régie unique avec règlements des prestations sur services faits. Ce système a satisfait bon nombre de familles et facilité l'organisation de la grande majorité des recouvrements. Il est cependant mis en évidence de récurrents impayés et la nécessité pour la ville d'abonder sa trésorerie de façon régulière. Depuis 2 ans, un effort des services municipaux et du trésor public a été mené pour réduire les impayés.

Afin de limiter ces impayés et avant la mise en place du prépaiement, il est proposé d'expérimenter une solution alternative. Pour recouvrir les factures liées aux prestations référencées dans la régie unique et délivrées sur « service fait », il est en effet proposé d'ajouter le prélèvement automatique comme moyen de

paiement en supplément de ceux déjà existants, à savoir : paiement en ligne, par chèque (bancaire, postal, vacances ou CESU), en numéraire.

Le Conseil Municipal est invité à permettre à la commune de modifier le fonctionnement de sa régie unique tel qu'énoncé.

Vote : Unanimité

28) Modification du fonctionnement de la régie unique : prépaiement pour les accueils collectifs de mineurs des petites vacances scolaires

Toujours dans l'objectif de limiter les impayés, il est proposé de recourir au prépaiement pour le recouvrement des participations des familles relatives aux enfants inscrits aux Accueils Collectifs de Mineurs municipaux des petites vacances scolaires (au même titre que les vacances d'été). Les encaissements s'effectuant lors des inscriptions et plus sur service fait.

Le Conseil Municipal est invité à permettre à la commune de modifier le fonctionnement de la régie unique pour les accueils collectifs de mineurs tel qu'énoncé.

Vote : Unanimité

29) Suite de l'appel à projet de la CAF : appel à projet publics et territoires

Suite à l'appel public et Territoire (financement CAF) 2015, trois dossiers portés par la ville ont reçu un avis favorable.

Deux dossiers « fonctionnement » sur trois années: l'accueil des enfants porteurs de handicap et les jeunes acteurs de la prévention autour des droits de l'enfant (CMJ) pour une subvention à hauteur de 4 244 euros (pour les années 2015-2016 et 2017). Subvention accordée à hauteur de 80 %.

Un dossier « Investissement » sur une année se référant au dossier « Les jeunes acteurs de la prévention autour des droits de l'enfant » est également recevable : Aménagement du parc Typhaine pour un montant de subvention de 28 483 euros HT (soit 80% de la dépense HT) sur une dépense totale de 35 603,75 €

Pour le complément en investissement, il convient de budgétiser en 2016 la dépense de 35 603,75€HT et la recette de 28 483 €soit une part à charge maximum pour la commune de 7120,75 €HT.

Le Bureau Municipal du 26 Novembre ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à inscrire ces montants au budget 2016.

Vote : Unanimité

30) Skate Park de la Florentine : demande de subvention à la CAF

Les accidents et quelques incivilités répétés lors du premier semestre 2016 ont contraint la municipalité à prendre des mesures d'interdiction temporaires des pratiques sur le skate park.

Parallèlement, une réflexion a été entreprise avec le CMJ (Conseil Municipal des jeunes) et le centre social la Florentine de façon à reconfigurer les lieux (mise en sécurité et développement de l'offre) et revoir le fonctionnement de cet équipement en direction des publics jeunes et des familles.

Le CSC a construit un dossier et a pris l'attache de la CAF afin de solliciter des financements via l'appel à projets Publics et territoires. A ce titre la CAF a, entre autre, exigé le portage de cette opération par la commune en sa qualité de responsable juridique et propriétaire de cette installation.

Le budget d'investissement global s'élève à 50 000€HT dont 80 % de subvention CAF escomptée.

Le Bureau Municipal du 26 Novembre ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions CAF.

Vote : Unanimité

31) Versement subvention aux opérateurs ayant des actions reprises dans le cadre du « Contrat Enfance Jeunesse » de l'année 2014, dispositif de la Caisse d'Allocations Familiales

Il convient d'effectuer le versement d'une subvention aux opérateurs ayant des actions reprises dans le cadre du « Contrat Enfance Jeunesse » de l'année 2014, dispositif de la Caisse d'Allocations Familiales.

Versement comme suit et ce au regard des critères d'attribution, de recevabilité et d'évaluation des actions reprises sans le cadre du « Contrat Enfance Jeunesse » de l'année 2014, dispositif de la Caisse d'Allocations Familiales :

- Centre Social et Culturel La Florentine : 12 841,06 euros

- Centre Social et Culturel Guy Môquet : 2 254,77 euros

Soit un total de 15 095,83 euros.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le versement des subventions comme évoquées ci-dessus.

Vote : Unanimité

32) Versement partiel d'une subvention aux opérateurs ayant des actions reprises dans le cadre du « Contrat Enfance Jeunesse » de l'année 2015, dispositif de la Caisse d'Allocations Familiales

Il convient d'effectuer le versement partiel d'une subvention aux opérateurs ayant des actions reprises dans le cadre du « Contrat Enfance Jeunesse » de l'année 2015, dispositif de la Caisse d'Allocations Familiales.

Versement comme suit et ce au regard des critères d'attribution, de recevabilité et d'évaluation des actions reprises sans le cadre du « Contrat Enfance Jeunesse » de l'année 2015, dispositif de la Caisse d'Allocations Familiales :

- Centre Social et Culturel La Florentine : 6 400,00 euros

- Centre Social et Culturel Guy Môquet : 1 100,00 euros

Soit un total de 7 500,00 euros.

Le complément et solde de cette subvention interviendra courant 2016 (vraisemblablement au 2^{ème} semestre) lorsque l'évaluation définitive du dispositif pour l'année 2015 aura été effectuée par les services municipaux et la Caf.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le versement des subventions comme évoquées ci-dessus.

Vote : Unanimité

ADDITIF

DIRECTION DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT

1) Jardins ouvriers

Une réunion publique ayant eu lieu le 1^{er} Octobre, le projet de Jardin ouvriers doit aujourd'hui prévoir ses plans de financement afin d'aménager cet espace et définir les règles qui s'appliqueront sur le nouveau site de la rue Doumer mais aussi au Chemin Noir. En dehors des 6 particuliers exploitant déjà un jardin Chemin Noir, la demande est conséquente à ce jour : 12 demandes de création.

La première phase des travaux d'aménagement prévoit un démarrage en 2016, il est donc important de réserver un budget pour financer cette opération.

Pour information, cette première phase consiste en l'aménagement de 16 parcelles de 200m² chacune munies d'un chalet de 3.75m² avec récupérateur d'eau représentant une dépense d'environ 25 000 € TTC, subventionnable à hauteur de 60 %.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires auprès du Conseil Départemental afin d'obtenir les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet et d'inscrire les montants adéquats au budget 2016.

Vote : Unanimité

Monsieur le Maire clôture la séance à 20 h 15